

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc photovoltaïque Souillac- Lachapelle Auzac

De : > Georges WINTER (par Internet) <wintergeorges@orange.fr>

Date : 02/04/2020 12:47

Pour : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr

A monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant du Lot et partisan de la transition énergétique, je tiens à formuler quelques remarques concernant le projet photovoltaïque de Souillac/ Lachapelle-Auzac:

1. La taille du projet, 18 ha 5, est comparable à la réalisation de Gramat (18 ha). Mais le parc au sol de Gramat a été créé sur l'emplacement d'une ancienne décharge. Celui de Souillac/ Lachapelle-Auzac nécessiterait le défrichement et déboisement d'une zone de continuité écologique entre plusieurs ZNIEFF, réservoir de biodiversité suffisamment bien inventorié par les différentes études, recelant des espèces remarquables.
2. L'objectif du SRADDET, opposable au SCOTT, est de "réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040". Une installation photovoltaïque au sol est une forme d'artificialisation de la terre. Même si des moutons viennent y pâturer.
3. Il existe des alternatives: suffisamment de bâtiments construits, susceptibles de recevoir des panneaux; suffisamment de zones industrielles ou commerciales, d'anciennes décharges, voire de carrières.
4. Enfin, il me semble nécessaire, compte tenu de la démographie et des besoins du Lot, de développer des projets citoyens d'énergie alternative ou d'économie énergétique, plutôt que des projets industriels, afin de réussir la transition énergétique en respectant la biodiversité, la spécificité des sols et des paysages.

En conclusion: avis défavorable à l'implantation de ce parc photovoltaïque.

G.Winter